



***Nous avons le plaisir de vous faire part du décès du projet ECLAT, survenu le 25 juillet 2025. L'inhumation a eu lieu dans l'intimité de ses promoteurs.***

Une réjouissante victoire d'étape, mais pas encore la fin du combat pour la préservation du site de La Preste à Tournus.

Décryptage :

Ce 8 mars, jour de l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Champs Libres, des recherches documentaires d'un de nos militants ont permis de découvrir un enregistrement administratif en date du 24 juillet 2025, actant la dissolution de la société ETUDECLAT, dont les actionnaires étaient les promoteurs privés du projet et la Caisse des Dépôts et Consignations. Extrait : « ***Après avoir rappelé que la Société a pour principale activité la réalisation et le financement d'études préalables en vue d'évaluer la faisabilité et la rentabilité d'un projet d'implantation d'un parc touristique à thème ; que pour diverses raisons, ce projet doit être abandonné.*** » (...) la dissolution est prononcée ; le liquidateur est Monsieur Christian Badey.

D'autres extraits administratifs attestent que la société ETUDECLAT "est **cessée**" le 22/12/2025 puis **radiée** du greffe de Mâcon le 30/12/2025.

Coincidence ? Le 31 décembre, le JSL interrogeait Monsieur André Accary sur le devenir du projet ECLAT. Le président du Conseil départemental avait dû être un peu distrait dans le suivi de son projet phare au cours des derniers mois, puisqu'il démentait : « non, le dossier n'est pas du tout enterré (...) mais les porteurs du projet sont devenus très prudents ». Tellement prudents qu'ils auraient omis d'informer l'inventeur du projet et généreux apporteur des terrains achetés à prix d'or, de la discrète dissolution de la société ad-hoc ?

La fin de l'article fournit les bases de notre vigilance plus que jamais d'actualité :

***JSL : « - et les terrains ?***

***AA : - L'idée est de rester propriétaire du foncier et de louer.***

***JSL : - Et si le projet ECLAT ne voit pas le jour ?***

***AA : - Le foncier, ce n'est jamais de l'argent perdu. Même si le projet ne se fait pas, ce n'est pas un problème : c'est toujours un très bon investissement, c'est facile à revendre. »***

## ***Eclairages complémentaires :***

### ***La contestation judiciaire***

Les dispositions du Plan local d'urbanisme intercommunal construites sur mesure en faveur du projet ECLAT sur le site de La Preste à l'entrée nord de Tournus ont été attaquées devant le Tribunal administratif de Dijon par l'association Champs Libres et les époux Delay résidant au cœur du site. L'audience doit intervenir dans les toute prochaines semaines, suivie du jugement.

La demande des requérants est **l'annulation de ces dispositions et le rétablissement de la vocation exclusivement agricole et naturelle pour l'ensemble du site.**

### ***La destination du site de La Preste dans le Plan local d'urbanisme***

Avec la rédaction actuelle, objet du recours, le site a vocation à accueillir un « Equipement Culturel, de Loisirs et d'Attractivité Touristique » ; un autre développement économique n'est pas admissible avec la rédaction actuelle, et **supposerait une révision du PLUi.**

### ***Pourquoi la vigilance s'impose plus que jamais***

Les déclarations successives du maire de Tournus indiquent clairement que son engagement en faveur de la préservation des « terres agricoles les plus riches du secteur, nécessaires au bien-être de nos enfants » a subitement disparu en même temps que la menace de concurrence liée au projet de centre commercial périurbain, candidat antérieur à ECLAT pour l'artificialisation de l'entrée nord de Tournus. Les mêmes terres sont devenues ... « des friches » quand il s'est agi d'y organiser la prise de contrôle par le promoteur privé principal d'ECLAT.

Selon toute vraisemblance, les collectivités (Ville, Communauté de communes en charge du PLUi, Département propriétaire des terrains achetés via la SAFER) attendent le verdict du jugement du recours pour statuer sur les moyens les plus adaptés à la mise en œuvre **d'un autre projet de développement économique sur les terrains acquis**, par une révision du PLUi organisée en conséquence.

**Même si les politiques publiques en faveur de l'environnement et de la protection des terres agricoles sont détricotées peu à peu, le combat pour la préservation de l'entrée nord de Tournus reste donc plus que jamais d'actualité.**